

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- **a pris connaissance** des activités et des projets organisés par le mouvement participatif citoyen « les incroyables comestibles » sur le territoire communal et notamment au parc Clair Matin,
- **a approuvé** le compte administratif et le compte de gestion du budget général qui fait ressortir un excédent de 3 452 723 euros 19 et de 575 881 euros 19 en tenant compte des restes à réaliser,
- **a approuvé** le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'eau qui fait ressortir un excédent de 166 538 euros 90 et de 136 538 euros 90 en tenant compte des restes à réaliser,
- **a affecté** les résultats de fonctionnement des comptes administratifs précédemment approuvés,
- **a décidé** de reverser au budget principal de la commune l'excédent sans emploi du service de l'eau potable, pour le montant arrêté au compte administratif 2018 soit 114 455 euros,
- **a approuvé** le budget primitif M 14 de 2019 qui s'établit comme suit :
  - Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 4 073 048 euros dont 961 195 euros de virement à la section d'investissement
  - Section d'investissement : recettes et dépenses : 11 153 085 euros,
- **a approuvé** le budget primitif M 49 de 2019 qui s'établit comme suit :
  - Section d'exploitation : recettes et dépenses : 553 846 euros
  - Section d'investissement : recettes et dépenses : 286 218 euros,
- **a décidé** d'appliquer une augmentation de 2 % aux taux d'imposition des taxes directes locales, dernière étape de l'objectif des 6 % applicables par paliers durant les années 2017, 2018 et 2019. Cette augmentation étant rendue nécessaire par l'ambitieux programme d'investissements sur le secteur de Milly,
- **a attribué** aux associations les subventions suivantes :

Associations	Montant
Donneurs de sang bénévoles de Neuvecelle	1 000.00 €
Neuvecelle Loisirs Culture	18 500.00 €
Les Lutins du Léman	1 000.00 €
Association Théâtrale de Neuvecelle "Théâtralement vôtre"	2 600.00 €
Association des Parents d'élèves Lou Nove Chatni	4 700.00 €
Come N'Dance	500.00 €

Neuv'Gym	800.00 €
Neuvecelle Handball	4 300.00 €
Les Trompes de Chasse de Neuvecelle	1 000.00 €
Le Jardin des Sons	1 500.00 €
Club de l'amitié	1 200.00 €
Nyamagué	400.00 €
Une idée de Génie	800.00 €
ADMR SSIAD soins à domicile	1 500.00 €
Banque Alimentaire Haute Savoie	300.00 €
Cie de l'une à l'autre	500.00 €
Club Aviron Evian	500.00 €
Collège Les Rives du Léman	650.00 €
Espace femmes La Roche	400.00 €
HDL Ecole à l'hôpital	100.00 €
HDL Equipe mobile Psychosociale	100.00 €
HDL Spirale	100.00 €
Jeunesses Musicales de France	500.00 €
Lycée les 3 vallées	420.00 €
MFR Le Belvédère Sallanches	60.00 €
MJC Evian	1 800.00 €
Rugby club Thonon Chablais Léman	500.00 €
Secours Catholique	300.00 €
Secours Populaire Chablais	300.00 €
Tennis Club Evian	1 600.00 €
Union Nationale des parachutistes 74	150.00 €
CPIE Chablais Léman	800.00 €
<b>Total</b>	<b>48 880.00 €</b>

- **a attribué** une subvention d'équilibre de 26 000 euros au C.C.A.S. de Neuvecelle,

- **a demandé** la création d'une forêt communale et la première application du régime forestier pour les parcelles communales situées en zone forestière.

- **a autorisé** Madame le Maire à signer un avenant relatif au transfert du contrat de Clear Channel à la Commune pour la gestion des abris-bus.

- **a sollicité** le versement d'un fonds de concours auprès de la CCPEVA pour le financement de travaux sur le réseau

d'eau potable.

**En fin de séance, le Conseil Municipal,**

- **a décidé** d'entendre communication, lors des prochaines séances, d'un compte-rendu des activités et décisions relevant de l'intercommunalité,

- **a dressé** l'historique de l'acquisition du tènement de 7 949 m<sup>2</sup> sis au lieu-dit « en Poëse ».